

Interpellation écrite du 5 avril 2017 de Mmes et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Gazi Sahin, Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg et Ariane Arlotti: «A quand la réintégration d'un délégué syndical de la commission du personnel licencié abusivement?»

Ayant pris connaissance de l'acquiescement à la demande formulée par le Théâtre Saint-Gervais de la cause C/27061/2015 – 5 pour licenciement abusif du délégué syndical de la commission du personnel, M. Ignacio Llusia, et considérant que cette institution genevoise de la culture, largement subventionnée par les contributions publiques, se doit d'être exemplaire dans la gestion de son personnel et des biens mis à sa disposition par la Ville de Genève, nous nous étonnons qu'une telle affaire ait pu se produire dans cette institution.

La reconnaissance des torts ne compensant que partiellement les dégâts causés à la personne de M. Ignacio Llusia, nous demandons que la Ville puisse rapidement tout mettre en œuvre pour lui trouver un nouvel emploi au sein de l'administration, conformément aux possibilités de réintégration déjà votées par le Canton avec la loi 7526.

L'application, par analogie, de la possibilité de réintégrer M. Llusia dans un poste au sein de l'administration publique de la Ville de Genève est nécessaire dans la prise en charge de la responsabilité sociale de la Ville dans sa qualité de subventionneur du Théâtre Saint-Gervais.

Nous demandons donc formellement à M. Sami Kanaan dans quel délai il sera possible de réintégrer M. Llusia, licencié pour motif abusif, conformément à l'acquiescement de la demande formulée par le Théâtre Saint-Gervais, dans un poste correspondant à ses compétences en Ville de Genève.